

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 190 modifiant le tarif général des Frais d'Aéroport sur marchandises à l'importation, à l'exportation et au transit

n° 190

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
29 décembre 1960Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Le tarif général des Frais d'Aéroport sur marchandises à l'importation, à l'exportation et au transit est complété comme suit
: Art. 2. — La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Président de la Commission Permanente, OMAR KAMIL WARSAMA. Le Secrétaire de la Commission Permanente, OMAR IBRAHIM HADOM.